

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 6 mai 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 6 mai 2024, à dix-neuf heures trente (19:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Claudette Martel, Line Tanguay et Patricia Bolduc, conseillères, messieurs André Kirouac, Jacky Gosselin et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier.

2024-70

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit adopté l'ordre du jour.

2024-71

ABSTENTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU
MOIS D'AVRIL 2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QU'ayant reçu à l'avance une copie des procès-verbaux des séances du mois d'avril 2024; et,

QUE des copies sont disponibles dans la salle, les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2024-72

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 soit accepté tel que présenté.

2024-73

AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES, ACCEPTATION DE LA LISTE
DES DÉBOURSÉS ÉMIS, DE LA LISTE DES SALAIRES NETS (INCLUANT
PERSONNEL ENGAGÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

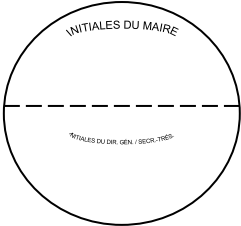
QUE la liste des comptes C.M. # 24-4 au montant de 107,011.67 \$ soit acceptée tel que présentée;

QUE la maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité;

QUE soit approuvée la liste des déboursés émis:

Municipalité:

	De	À	Montant
--	----	---	---------



N° de résolution
ou annotation

2024-74

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Chèques #	13584	13593	1,930.26 \$
Dépôt direct #	832	862	103,698.88 \$
Prélèvement #	3724	3753	33,954.38 \$
Dépôt salaire #	598323	598362	21,573.83 \$

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit approuvé le rapport financier déposé par la firme Mallette pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

2024-75

SALLE DE PRÉLÈVEMENT SANGUIN - CHAISES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit autorisé l'achat de chaises pour la salle d'attente de prélèvement sanguin à la Résidence de la Retraite en Or.

2024-76

REPLACEMENT POMPE STATION DE POMPAGE VILLAGE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit approuvée la commande de la réparation d'une pompe verticale de la station de pompage du village par la firme Nord-Flo au coût de 9,924.65 \$ plus taxes.

2024-77

MODIFICATION TAUX HORAIRE - EMPLOYÉ # 02-188 (25\$/HRS) - SAISON 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le taux horaire l'employé ayant # 02-188 soit fixé à 25\$/hrs pour la saison 2024.

2024-78

ANALYSE DE SOL - GARAGE MUNICIPAL - PROJET DE MODERNISATION - PRACIM

IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

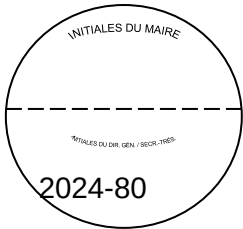
QUE soit accepté le contrat de services professionnels de la firme Englobe pour l'analyse des sols du garage municipal dans le cadre de la réfection du bâtiment du programme PRACIM au montant de 21,748.56 \$ plus taxes.

2024-79

BUDGET - RÉPARATION - DÉGELEUSE PONCEAU (+/- 2,500\$)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit autorisé un budget de 2,500 \$ pour la réparation de la dégeleuse (steameuse) de ponceau.



N° de résolution
ou annotation

2024-81

2024-82

2024-83

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

ACCEPTATION SOUMISSION - MURALES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit autorisé un budget de 2,000 \$ pour l'achat et l'installation d'autocollants muraux pour l'édifice municipal.

SUBVENTION - COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit versée la contribution de 5,000 \$ au Comité d'embellissement pour l'année 2024.

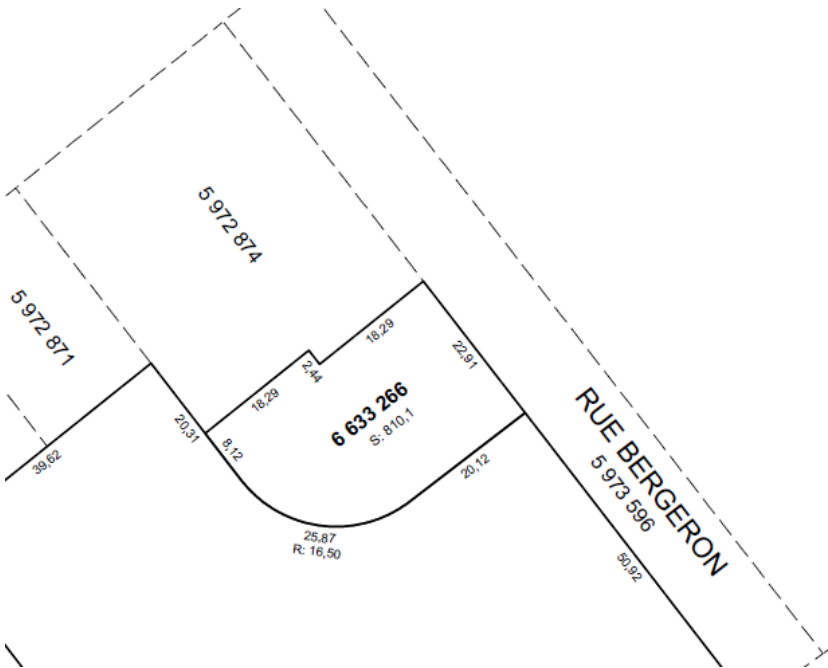
VENTE - TERRAIN GBM - 810.1 M2 À 7.10 M2 = 5,751.71 \$ PLUS TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil vende à Cuisine GBM inc. un terrain portant le numéro de lot 6 633 266 au plan du cadastre du Québec d'une superficie de 810,1 mètres carrés;

QUE cette vente soit consentie au coût de 7,10 \$ du mètre carré pour un total de 5,751.71 plus taxes, les frais d'arpenteur et de notaire étant à la charge de l'acquéreur; et,

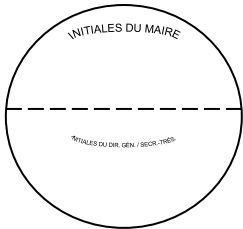
QUE le maire soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette transaction.



BALAYAGE MTQ

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Girardville consent à réaliser les travaux de balayage de rue, sur la route collectrice du MTQ, à l'intérieure de la zone urbaine comprise entre l'épicerie Axep et la rue de la Fabrique (église). Cette entente permet



N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

d'exécuter le balayage plus tôt en saison printanière et donne un meilleur service aux citoyens. Le MTQ devra être informé des journées d'exécution des travaux;

QUE le MTQ remboursera, sur une base à taux horaire, l'utilisation du balai mécanique fourni par la municipalité. La municipalité devra produire une facture au MTQ après la réalisation des travaux. Le montant facturé au MTQ sera entendu entre le Chef des opérations du MTQ et le représentant autorisé de la municipalité de Girardville. À noter que ce montant doit toujours être inférieur à 5,000\$; et,

QUE le directeur général soit autorisé à signer toute entente à cet effet avec le MTQ.

2024-84

**DEMANDE DE SOUMISSION - INSTALLATION COMPTEUR D'EAU
RÉSIDENTIEL ET IMMEUBLE MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE des soumissions sur invitation soient demandées à des plombiers pour l'installation à taux horaire les compteur d'eau requis à la stratégie d'économie d'eau potable.

2024-85

**NOMINATION D'UN ENCHÉRISEUR - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DE L'IMPÔT FONCIER - 13 JUIN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution no 2024-48 adoptée lors de la séance du 4 mars 2024, a transmis au bureau de la MRC de Maria-Chapdelaine, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC (ÉDIFICE C.-A.-GAUTHIER) le jeudi **13 JUIN 2024 à 10h**;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

D'Autoriser le maire ou en son absence le pro-maire lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 13 JUIN 2024, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

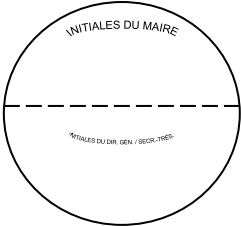
2024-86

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

demande de la Municipalité de Girardville, l'information approprié concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Rang St-Joseph Nord	12.76 km	Bois brut	23 830
Route Pierre-Doucet	3,50 km	Bois brut	1 292

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Girardville demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 16,26 km.

2024-87

**ADOPTION DU PAE RÉAL W. FONTAINE AFIN DE POUVOIR DÉVELOPPER
DES TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR LE LOT #5 971 405**

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 2023, M Réal W. Fontaine a déposé à la municipalité de Girardville, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à aliéner une partie du lot 5 971 405 du cadastre du Québec, situé sur le rang St-Joseph, d'une superficie de 2,7 hectares, afin d'y faire des terrains de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2024, le Conseil de la Municipalité de Girardville adoptait la résolution #2024-016 en vertu de laquelle le conseil juge conforme au règlements municipaux la demande de M. Fontaine.

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2024, la CPTAQ indiquait, dans une correspondance adressée au demandeur, que la demande d'autorisation devait être assimilée à une demande d'exclusion puisqu'elle vise l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles sur un lot contigu aux limites de la zone agricole de la Municipalité de Girardville ;

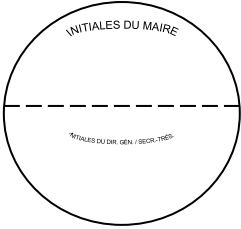
CONSIDÉRANT QUE depuis le 9 décembre 2021, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPT M) autorise uniquement les communautés métropolitaines de Montréal et Québec et les MRC à présenter une demande d'exclusion à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2024, M. Réal W. Fontaine a déposé à la municipalité de Girardville, un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le lot #5 971 405 du cadastre rénové du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire morceler une partie du lot à des fins de villégiature en créant cinq unités résidentielles en bordure de la rivière Mistassini ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'utilisation d'un lot situé en zone agricole, au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe dans un secteur à demande recevable tel que décrit dans la décision #376046 ;



N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE le 6 mai 2024, le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et l'a jugé conforme au Règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble PAE no421 ainsi que conforme aux règlements de zonage no416 et au plan d'urbanisme, et a recommandé l'adoption du PAE ;

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil accepte le PAE présenté par Réal W. Fontaine afin de pouvoir développer des terrains de villégiature sur le lot #5 971 405 du cadastre rénové situé à Girardville, car il a été jugé conforme au plan d'urbanisme, au Règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble PAE no421 ainsi que conforme aux règlements de zonage no416.

QUE le Conseil de la Municipalité de Girardville demande à la MRC Maria-Chapdelaine d'entamer le processus d'exclusion pour le projet de développement de villégiature proposé par Réal W. Fontaine, situé sur le lot 5 971 405.

2024-88

AUTORISATION FERMETURE DE RUE - BÉNÉDICTION DE MOTO - 1ER JUIN

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil autorise la fermeture de la rue Principale pour permettre la bénédiction des moto samedi le 1 juin 2024 de 14:00 à 16 :00 hrs et qu'il leur soit demandé le permis d'évènements spéciaux au MTQ.

2024-89

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 20:45 heures.

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*